

Comité d'agglomération
Boulevard de Pérolles 2
1700 Fribourg

Fribourg, le 20 mai 2016

Prise de position du PDC sur le projet d'agglomération de Fribourg de 3ème génération (PA3)

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec plaisir du *Projet d'agglomération de 3ème génération (PA3) – plan directeur régional* ; nous saluons le fait qu'il soit nettement **plus abouti et mieux documenté** que les projets précédents.

Il nous apparaît toutefois difficile de répondre littéralement au questionnaire joint au projet de consultation, pour différentes raisons : notamment, comment prioriser des mesures (questions C 14 et 15) aussi différentes et incomparables (nature, coût, faisabilité) que la réfection d'un giratoire versus la promotion de la biodiversité dans les parcs de la ville ? Nous estimons en outre que ces délibérations sont d'abord du ressort des communes concernées et qu'il n'est pas pertinent qu'un parti cantonal prenne position sur ces propositions.

Nous regrettons le manque de vision concrète pour la **mise en œuvre dans le temps** et l'absence totale d'informations liées aux coûts et au financement de cet ambitieux projet. Nous comprenons qu'il s'agira d'une étape ultérieure mais nous sommes convaincus que les aspects financiers – même en termes d'estimation – d'un projet devraient faire partie intégrante du processus de décision, et ce dès sa conception.

Concrètement, nous demandons qu'il soit porté une attention particulière aux points suivants :

- **Subventions fédérales** : Il est impératif de prioriser les mesures visant à un report modal favorable à la mobilité douce et aux transports publics.
- Ces mesures doivent être estimées et leur **financement assuré** par les communes de l'agglomération afin que le projet puisse être retenu pour un co-financement fédéral.

- **Trafic individuel motorisé** : même si celui-ci ne saurait être la première priorité, nombre de projets porteront au désengorgement du centre. Il s'agit notamment des liaisons routières de Marly-Matran, de Belfaux-Givisiez-A12 et de la route de contournement de Guin. Il est indispensable de reprendre aussi ces mesures afin de rendre l'ensemble crédible et cohérent. Il serait aussi souhaitable d'élargir la réflexion en dehors du périmètre de l'agglomération de Fribourg.
- **L'attractivité économique de la Ville de Fribourg** qui est au centre de ce projet doit être maintenue et renforcée. Nous attachons dans ce sens une importance particulière aux petits commerces qui doivent rester accessibles à tout moyen de locomotion. Le compartimentage ne saurait être une fin en soi, il doit uniquement viser à stopper le trafic de transit qui n'a ni origine ni destination la Ville de Fribourg. Dans ce sens le stationnement au centre doit toujours être possible. En résumé le centre cantonal ne peut et ne doit pas faire figure de microcosme sous cloche, hermétique au reste du canton.

Nous vous remercions de nous permettre de prendre position sur ce projet et vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour le PDC du canton de Fribourg

Hubert Dafflon
Président de la Commission
Aménagements – Environnement – Transports

Magali Corpataux
Secrétaire politique

Pour tout renseignement :

Hubert Dafflon, Député, Président de la Commission Aménagements – Environnement – Transports, 079 247 23 40